



**Conseil international du Café
122^e session
17-21 septembre 2018
Londres (Royaume-Uni)**

Limites maximales de résidus (LMR)

Contexte

1. L'Organisation internationale du Café s'est engagée à tenir les Membres informés des questions de sécurité sanitaire des aliments, en particulier en ce qui concerne les limites maximales de résidus (LMR) de pesticides applicables au café. Les Membres ont donc été priés de mettre à jour les détails des LMR pour les pesticides utilisés dans le processus de production du café (voir le document [ED 2267/18](#)).

2. Au 25 juillet 2018, l'OIC avait reçu des réponses de l'Angola, du Cameroun, du Costa Rica, de la Côte d'Ivoire, de la République démocratique du Congo, de l'Union européenne, du Gabon, du Ghana, du Guatemala, du Honduras, du Japon, du Nicaragua, du Rwanda, de la Sierra Leone, du Togo et de l'Ouganda. En outre, des informations ont été mises à disposition par un pays non membre, la Chine. Ce rapport consolide les informations d'une base de données sur les 32 produits chimiques applicables au café, en indiquant les LMR dans chaque pays pour lesquels des informations sont disponibles.

Mesure à prendre

Le Conseil est invité à examiner ce document.

LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS

1. Le présent rapport contient des informations sur les limites maximales de résidus (LMR) de pesticides applicables au café dans certains pays. Ces limites, ainsi que d'autres exigences sanitaires, phytosanitaires et techniques (SPS et TBT), peuvent affecter le commerce du café vert, torréfié et soluble.

2. Le tableau ci-joint liste les LMR des 32 pesticides applicables au café en grains (SB 0716) et au café torréfié (SM 0716) couverts par le *Codex Alimentarius* (deux premières colonnes). Le Codex a été établi en 1963 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) afin de fournir des normes alimentaires internationales harmonisées, des directives et des codes d'usages. Le Codex compte 189 membres et 225 observateurs. Les LMR des pesticides sont établies par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides, et les limites de 32 pesticides appliqués au café ont été inscrites en août 2018. Toutefois, le Comité examine de nouvelles limites sur une base annuelle, de sorte qu'il est conseillé aux membres de vérifier directement auprès du Codex. De plus amples informations sont disponibles à www.codexalimentarius.net.

2. Le tableau ci-après compare également les LMR du Codex avec les données des différents marchés d'exportation et d'importation qui ont communiqué les valeurs des LMR à l'OIC. Pour chaque pesticide, la LMR la plus élevée est indiquée en gras et la plus faible en italique. Les informations fournies couvrent environ 62 % des exportations mondiales et 70 % des importations mondiales.

3. Les réglementations nationales sur les LMR de pesticides appliqués au café peuvent être classées en trois catégories :

- a) Conformes aux directives du Codex : Colombie*, Costa Rica et Cuba*.
- b) Conformes aux directives du Codex en association avec les normes définies par une ou plusieurs des entités suivantes : Communauté de l'Afrique de l'Est (EAS), Union européenne (UE), Agences de protection de l'environnement des États-Unis et du Japon. Les pays membres de cette catégorie sont : Le Cameroun, l'Équateur*, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua, l'Ouganda, la République démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda.
- c) Normes nationales propres : Brésil*, UE, Ghana, Indonésie*, Japon, Kenya* et États-Unis*.

4. En outre, l'Angola, la Côte d'Ivoire, le Gabon, Haïti* et le Togo ont fait état d'une utilisation négligeable des pesticides, alors qu'aucune norme de qualité au niveau national n'a été définie par la Chine. Cependant, la zone de plantation de café dans la province du

Yunnan (Chine) suit [la norme de durabilité de base des 4C](#), qui contient trois listes de pesticides, classés en pesticides des Pratiques inacceptables, pesticides de la Liste rouge et pesticides de la Liste jaune.

* Comme indiqué dans le document [ICC-110-3 Rev. 2](#), 25 février 2013.

Le contenu de ce document est basé sur les informations du domaine public et mises à disposition par les Membres. Des efforts raisonnables ont été faits pour en assurer l'exactitude au moment de la publication. Toutefois, l'OIC ne garantit pas l'exactitude de ces informations et ne peut être tenue responsable des erreurs, inexactitudes ou omissions pouvant figurer dans le présent document.

Comparaison entre le Codex Alimentarius et certaines normes nationales

Pesticide	Codex Alimentarius	Year of Adoption	European Union	Japan	USA	Brazil*	DRC	Ecuador*	Ghana	Indonesia*	Kenya*	Rwanda	Uganda
Aldicarb	0.10 mg/kg		0.10	0.10	0.10	0.10		0.10		0.10	0.10	0.10	0.10
Azoxystrobin	0.03 mg/kg	2014	0.03	0.05									
Boscalid	0.05 mg/kg	2010	0.05	0.05		0.05							
Buprofezin	0.40 mg/kg	2015	0.05	0.01									
Carbendazim	0.10 mg/kg	2001	0.10	0.10								0.10	
Carbofuran	1.00 mg/kg	1999	0.05	1.00	0.10	0.10		0.10		0.10	0.10	1.00	
Chlorantraniliprole	0.05 mg/kg	2014	0.02	0.40									
Chlorpyrifos	0.05 mg/kg	2003	0.20	0.05	0.10	0.05		0.05	0.1 (EU)** / 0.05 (Japan)	0.05	0.05		
Clothianidin	0.05 mg/kg	2011	0.05	0.05					0.05 (EU) / 0.02 (Japan)**				
Cyantraniliprole	0.05 mg/kg	2016	0.05										
Cyhalothrin (includes lambda-cyhalothrin)	0.01 mg/kg	2016	0.05	0.01									
Cypermethrins (including alpha- and zeta-cypermethrin)	0.05 mg/kg	2009	0.10	0.05	0.05		0.10	0.05	0.10 (EU) / 0.03 (Japan)**	0.05	0.05	0.05	
Cyproconazole	0.07 mg/kg	2014	0.10	0.10									
Cyproconazole (Coffee beans, Roasted)	0.10 mg/kg	2014	0.10	0.10									
Diquat	0.02 mg/kg	2014	0.02	0.05									
Disulfoton	0.20 mg/kg	1995	0.05	0.20	0.20	0.10				0.20		0.20	
Endosulfan	0.20 mg/kg	2007	0.10	0.10		0.05	0.10	0.10		0.10	0.10		

Pesticide	Codex Alimentarius	Year of Adoption	European Union	Japan	USA	Brazil*	DRC	Ecuador*	Ghana	Indonesia*	Kenya*	Rwanda	Uganda
Fenpropathrin	0.03 mg/kg	2015	0.02	0.01									
Flutriafol	0.15 mg/kg	2012	0.15	0.20									
Glufosinate-Ammonium	0.10 mg/kg	2013	0.10	0.10									
Haloxypop	0.02 mg/kg	2010	0.05	0.01									
Imidacloprid	1.00 mg/kg	2009	1.00	0.70	0.80	0.07	1.00		0.05				
Permethrin	0.05 mg/kg		0.10	0.05		0.01				0.05		0.05	
Phorate	0.05 mg/kg	2006	0.05	0.02	0.02	0.05							
Propiconazole	0.02 mg/kg	2008	0.02	0.10		0.05				0.10			
Pyraclostrobin	0.30 mg/kg	2007	0.30	0.30		0.50							
Saflufenacil	0.01 mg/kg	2012	0.03										
Spirodiclofen	0.03 mg/kg	2010	0.05	0.03		0.03							
Tebuconazole	0.10 mg/kg	2012	0.10	0.20	0.30	0.20							
Terbufos	0.05 mg/kg	2006	0.01	0.05	0.05	0.05				0.05		0.05	
Thiamethoxam	0.20 mg/kg	2011	0.20	0.20	0.05	0.02			0.05 (EU) / 0.02 (Japan)**				
Triadimefon	0.50 mg/kg	2008	0.05	0.05		0.10	0.50	0.05		0.05	0.05		
Triadimenol	0.50 mg/kg	2008	0.05	0.10		0.50		0.10		0.10	0.10	0.10	

Notes : un blanc signifie que l'information n'a pas été déclarée ou n'est pas disponible.

* Comme indiqué dans le document [ICC-110-3 Rev. 2](#), 25 février 2013.

**Tel qu'indiqué par le Ghana